

LE BUDGET 2016

Le budget 2016 de la Communauté de communes MACS est soumis au vote lors du conseil communautaire du 11 février et s'élève à 86 M€. Dans un contexte économique et financier difficile au niveau national, MACS a choisi de maintenir une politique volontariste au service de la population, en priorisant les investissements nécessaires au développement du territoire, sans pour autant exercer de pression fiscale supplémentaire sur les ménages et les entreprises.

Les grands principes



Pas de hausse de fiscalité pour les ménages

Les taux de taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti continuent de baisser corrélativement à la mise en œuvre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Pour mémoire, les ordures ménagères étaient auparavant financées sur la taxe d'habitation et la taxe foncière. L'année 2016 sera la dernière des trois années de lissage des taux pour la mise en place de la TEOM. Cette dernière couvrira à compter de 2016 la participation de MACS au SITCOM.

Source : DGFiP

	2013	2014	2015	Propositions de taux pour 2016	Baisse des taux de 2013 à 2016
Taxe d'habitation	14,46 %	12,68 %	10,99 %	9,59 %	- 33,67 %
Taxe foncière sur le bâti	6,97 %	6,11 %	5,30 %	4,62 %	- 33,67 %
Taxe foncière sur le non bâti	24,29 %	21,30 %	18,46 %	16,10 %	- 33,67 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (mise en place en 2014)		4 %	7,70 %	11,21 %	

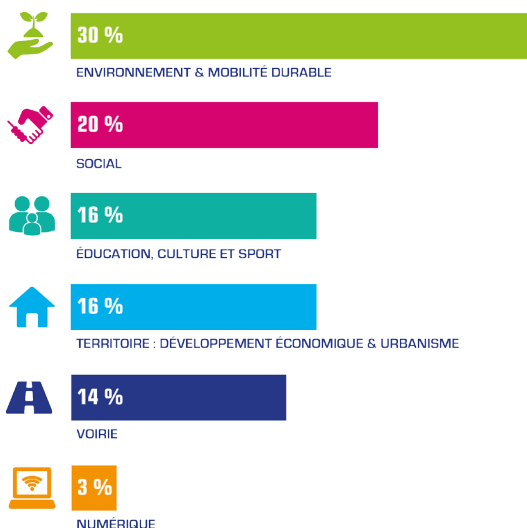


Maintien d'une fiscalité attractive pour les entreprises

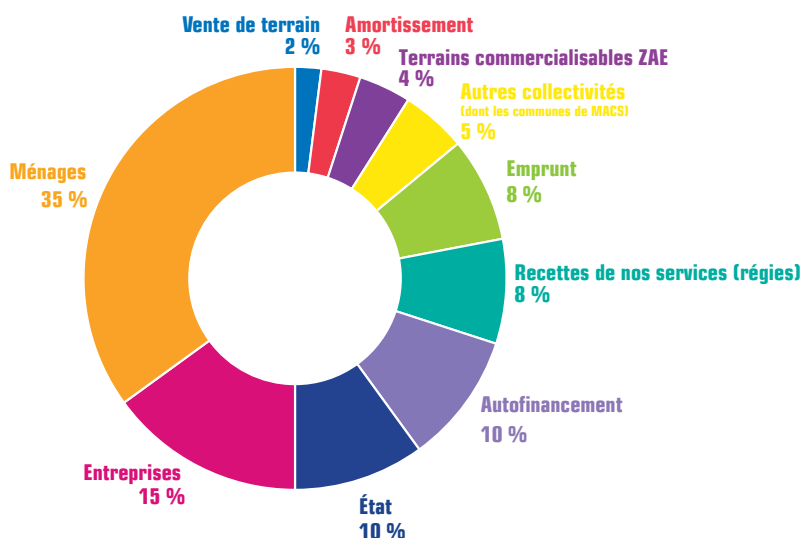
Le budget 2016 prévoit un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) équivalent à 2015, soit 25,90 %. Pour rappel, ce taux a été baissé en 2015 et se situe à un niveau très compétitif par rapport aux collectivités de taille équivalente ou proches géographiquement. Par ailleurs, comme en 2015, MACS a fait le choix de ne pas augmenter le seuil plafond des bases minimum de CFE.

Le budget

en actions ...



... et son financement



Les grandes orientations pour 2016



S'engager dans la transition énergétique pour tous (16,62 M€)

- Poursuite du développement des mobilités alternatives via le réseau de bus YÉGO, les liaisons douces, le co-voiturage et la mobilité électrique ou GNV (Gaz Naturel Véhicule) ;
- Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat pour accompagner les particuliers et les professionnels à la mise en œuvre de rénovations énergétiques à coût maîtrisé ;
- Mobilisation de la population autour des économies d'énergie et des changements de comportements (ex : Défi familles à énergie positive, ...) ;
- Promotion de l'économie circulaire et accompagnement des entreprises du territoire, en coopération avec le conseil régional et la CCI des Landes ;
- Lancement d'un appel à projets pour favoriser la production locale d'énergies renouvelables, en favorisant la participation des citoyens.



Privilégier la cohésion sociale et le vivre-ensemble (10,87 M€)

- MACS et son CIAS poursuivent la mise en œuvre des services d'aide et d'accompagnement à domicile ainsi que l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. Le service d'aide à domicile intervient auprès de 1 200 bénéficiaires et réalise près de 160 000 heures d'intervention ;
- Grâce au Pôle culinaire, 1 158 000 de repas produits au service des écoles, crèches, EHPAD et particuliers inscrits au service de portage à domicile.



Aménager, assurer l'attractivité, l'aménagement numérique et le développement économique du territoire (10,84 M€)

- Démarrage du 1^{er} PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;
- Mise en place du 2^e Programme Local de l'Habitat avec un objectif annuel de 800 nouveaux logements, dont 21 % dédiés au logement locatif social et 28 % à l'accession sociale à prix maîtrisés ;
- Poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des Zones d'Activités Économiques communautaires pour favoriser l'installation des entreprises et la création d'emplois sur le territoire ;
- Soutien aux structures locales visant à favoriser l'insertion professionnelle et la qualification des demandeurs d'emplois ;
- Organisation du 2^e Forum des emplois saisonniers en partenariat avec Pôle emploi ;
- Ouverture en 2016 d'un lieu d'accueil dédié à la fois aux créateurs d'entreprises, chefs d'entreprises et aux personnes en recherche d'emploi ;
- Poursuite du déploiement de la fibre optique pour assurer l'accès des particuliers à Internet en Très Haut Débit (THD). 60 % du câblage devrait être réalisé d'ici 2020.



Faciliter l'accès à l'éducation, à la culture et au sport (9,03 M€)

- MACS continue à mettre en œuvre sa politique culturelle à travers le centre de formations musicales Pôle Sud à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le centre d'arts chorégraphiques La Marensine qui vient d'ouvrir ses portes à Soustons et ses partenariats avec les salles de spectacles et les associations du territoire ;
- Soutien à la pratique sportive, via des aides accordées aux clubs et événements locaux, la participation au financement d'équipements dans les communes et la création de 3 pôles sportifs sur le territoire.



Entretenir, sécuriser et faire évoluer l'espace public (7,81 M€)

- Mise en œuvre d'un Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI) en matière de voirie et de liaisons douces sur le territoire : MACS assure la gestion de 1 000 km de voirie et 98,7 km de liaisons douces supplémentaires devraient être réalisées d'ici 2020 (fin 2016, le 100^e km de liaisons douces devrait être atteint).



CONTACT PRESSE

Marion Parailous 06 37 32 94 47

Programme pluri-annuel voirie : les premières réalisations

Boulevard de la Dune à Hossegor

La commune de Soorts-Hossegor réalise **une opération de requalification** du boulevard de la Dune et des espaces publics connexes. L'objectif est de donner une place confortable aux promeneurs à pied dans ce paysage remarquable. Le passage en sens unique à partir de la place des Basques permettra d'aménager également un itinéraire spécifique aux cyclistes. Le stationnement sera également réorganisé. Le point central de la place des Basques deviendra aussi un vaste espace piéton descendant vers la mer. Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère et dunaire de ce projet.

Ces travaux relèvent de la compétence communale mais la commune est éligible à une participation financière de MACS. Ainsi, sur une opération d'un coût total de 2 091 133 €, **MACS intervient au regard de sa compétence en matière de travaux de voirie et de revêtements des sols à hauteur de 50 % de leur montant, soit 560 179 €.**

acheter malin !

Dans un contexte budgétaire contraint et dans un souci d'améliorer la qualité, MACS invite les communes à **se regrouper avec la communauté pour effectuer leurs achats dans le cadre d'une politique d'achat durable et socialement responsable**. En 2015, MACS a conclu **38 marchés publics** qui ont permis de répondre aux exigences de prix et de qualité de service attendus. Sur l'année 2015, la politique de mutualisation des achats a eu pour effet de **permettre des économies d'échelle incontestables** et d'assurer **l'amélioration de la qualité des prestations obtenues**.

Quelques exemples :



téléphonie mobile (jusqu'à 60 % d'économie) ;



couches pour les crèches (jusqu'à 15 % d'économie) ;



le gain sur la qualité est désormais prégnant pour certaines communes, pour la **qualité des vêtements de travail** par exemple ;



MACS s'est également engagée à **réduire l'impact environnemental de ses achats**. Cela se traduit par son adhésion à un groupement aquitain d'achat d'énergie (jusqu'à 7 à 8 % d'économie sur sa facture d'électricité et alimentation en énergie verte du siège de MACS et du centre de formations musicales Pôle Sud) ;



le **pôle culinaire s'approvisionne auprès d'une trentaine de fournisseurs de produits bio et labellisés conventionnés, dont 22 sont situés dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques**. À titre d'exemple, un nouveau marché a été contracté en 2015 auprès d'un groupement de producteurs locaux installé sur le territoire de MACS à Saint-Geours-de-Maremne, pour la fourniture de 6 000 kg de salades bio et 4 000 kg de betteraves bio par an.



CONTACT PRESSE

Marion Parailous 06 37 32 94 47